

24 Septembre 1934

I- L'Activité politique en Arabie et la Canal de Suez

Depuis 6 mois, le monde européen témoigne un particulier intérêt à l'Arabie. Le Yémen et le Hedjaz sont presque courtisés par les grandes puissances occidentales.

L'envoi de nombreuses missions au Yémen, la présence de médecins italiens et d'ingénieurs hollandais, le voyage en Europe du ministre des Affaires Etrangères du Hedjaz sont autant de manifestations de cette activité nouvelle.

Ces huit dernières années, le Yémen jusqu'ici particulièrement isolé de tout le monde civilisé et vivant dans une tour d'ivoire, a conclu avec diverses puissances six traités.

Le premier traité a été conclu entre l'Imam Yahia et le Sénateur Gasparri, représentant du roi d'Italie. Il a été signé le 1^{er} septembre 1926 et « l'Italie a reconnu par ce traité l'indépendance du Yémen.

Le deuxième traité a été conclu en novembre 1928 avec l'U.R.S.S.

Le troisième traité, qui est une reconnaissance pure et simple du royaume du Yémen a été conclu avec l'Iraq en mai 1931.

Le quatrième traité, a été conclu avec la Hollande le 16 mars 1932.

Le cinquième traité est le traité de Taief, qui a mis fin à la guerre entre Ibn Séoud et le Yémen, le 20 mai 1934.

Enfin le sixième traité a été conclu avec l'Angleterre le 11 février dernier et il comporte la reconnaissance par le gouvernement britannique que de l'indépendance du Yémen, de la royauté de l'Imam Yahia, règle les relations commerciales, économiques et politiques de ces pays et renvoie à plus tard la délimitation des frontières Sud du Yémen.

Il est à remarquer que pour tous ces traités, en cas de conflit, c'est le texte arabe qui fiat foi. La langue arabe fait ainsi son entrée parmi les langues diplomatiques.

Tout cela prouve la fin de l'isolement dans lequel étaient confinés tous ces pays d'Arabie. L'évolution de la mentalité de ces pays qui, jusqu'aujourd'hui, avaient fait de l'isolement un dogme politique autant que religieux, est donc très nette.

Pourquoi après avoir été si longtemps tenue à l'écart du fameux concert international, toute cette partie de l'Arabie devient l'objet de la sollicitude attendrie des grandes puissances européennes ?

Les intérêts de bon voisinage en Mer Rouge et le souci de ne pas déplaire aux populations musulmanes ne sont pas les seules causes de ce changement d'attitude. Il faut voir plus loin. C'est bien plutôt le désir de contrôler une route nouvelle qui pousse à cette action.

Les progrès de l'aviation et des sous-marins ont porté un rude coup à l'immunité du Canal de Suez. Il ne suffit plus aujourd'hui d'une puissante flotte pour le couvrir de toute atteinte et de tout danger. Cette artère vitale des communications de l'Empire Britannique, par conséquent d'une grande partie de l'Europe, est presque à découvert et toute route terrestre

destinée à la remplacer devra fatalement adopter un itinéraire qui se trouve dans la presqu'île arabe.

C'est le désir d'envisager un ersatz au Canal de Suez qui a brusquement motivé toute l'activité dont est actuellement l'objet cette partie de l'Asie. Et on peut se demander, à juste titre, si sous des apparences qui pourraient laisser croire à une indépendance internationalement reconnue par toutes les grandes puissances, la possibilité, pour ces pays, de devenir un jour la seule voie de passage entre l'Europe et l'Afrique et l'Extrême Orient ne risque pas de grever leur avenir d'une lourde servitude.

II.- Le concours de la magistrature

Le concours d'entrée dans la magistrature a eu lieu.

Nous nous sommes félicités de cette heureuse mesure, et nous avons demandé sa généralisation.

On pouvait espérer d'elle un meilleur recrutement de tous les fonctionnaires de nos Administrations publiques, une élévation de la conscience professionnelle et de la moralité politique.

Mais il semble que dans notre pays les mesures les plus sages ne puissent être appliquées complètement. S'il faut faire intervenir dans le résultat du concours le facteur confessionnel, les avantages qu'on pouvait espérer d'un pareil système se trouvent, du fait même, fort diminués.

Un élément de désordre et d'incertitude planera sur tout le concours et les efforts déployés risquent d'être perdus.

Si les concurrents ont participé à ces épreuves en se demandant dans quelle mesure leur religion pèsera sur le résultat, ils sont vraiment à plaindre. Et ne pourrait-on pas demander aux pouvoirs publics, sur ce point précis du concours au moins, de renoncer, en faveur de l'équité, de la justice et de la simple conscience, au sacro-saint principe de la répartition confessionnelle des fonctions publiques ?

III.- Les Nationalistes Palestiniens et le Cheikh Mouzaffar

Depuis 1922, les nationalistes en Palestine avaient décidé de ne pas collaborer avec la Puissance mandataire. Un terme avait été fixé à ce boycottage, terme conditionnel : l'abolition de la promesse Balfour, c'est-à-dire du Foyer National Juif.

Pendant douze ans, cette attitude fut ferme. Il y a quelque temps, une violente entorse était donnée au principe de non coopération – On n'a pas oublié les troubles de Jaffa et de Jérusalem. Le mouvement fut réprimé et les meneurs traduits en justice.

En première instance, ils furent condamnés à la prison, sans sursis.

En appel, par application d'une forme spéciale du sursis, fort habile et fort efficace, le juge décida de surseoir à l'exécution de la peine, si les condamnés signaient un engagement de

« bonne conduite ».- Nos lecteurs pourront trouver dans notre chronique du Proche-Orient, de nombreux détails sur ces événements.

Tous les condamnés prirent cet engagement, sauf le cheikh Mouzaffar. Menaces, prières, objurgations, rien n'y fit. Cheikh Mouzaffer tenait à aller en prison, et il y alla. Mais du même coup le bloc palestinien s'effritait, la confiance dans les leaders diminuait, et la politique de non-coopération était mortellement atteinte. Ce Cheikh Mouzaffar, logique et entêté, avait rendu à l'Angleterre, sans le savoir, le plus précieux des services.

Il ouvrait la voie à une politique de collaboration. L'occasion se présentait quelques mois plus tard sous la forme agréable du Conseil Législatif.

Au cours du congrès tenu à Falougha, - la terre libanaise leur a été de bon conseil, - les nationalistes palestiniens ont décidé de participer aux élections.

IV.- Une sage attitude

Les nationalistes palestiniens sont sages. En collaborant avec la Puissance mandataire, sans renoncer pour cela à leurs convictions, ils font œuvre utile pour leur pays. Ils pourront élever leur voix en sa faveur, apportée, en dehors de toutes considérations politiques, dans le domaine social et économique, les réformes nécessaires. Et ils pourront travailler à faire aboutir leurs revendications politiques...